



Résultats du premier trimestre

Janvier à mars 2012

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses cinq buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie. Vous pouvez vous procurer le *Plan stratégique et évaluation des risques 2011-2016* en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Table des matières

Buts stratégiques	2
La sécurité	4
L'équilibre	5
Le service	6
La reprise du travail	7
La satisfaction et l'engagement des employés	8
Évaluation des risques	9
Priorités législatives et en matière de politiques	10
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	12
Notes et coordonnées	14

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations.

Valeurs

Nous nous engageons à offrir à chaque client des services prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

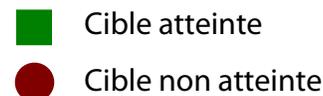
Nous nous engageons à offrir des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une direction claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Buts stratégiques



La sécurité

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

Cibles annuelles

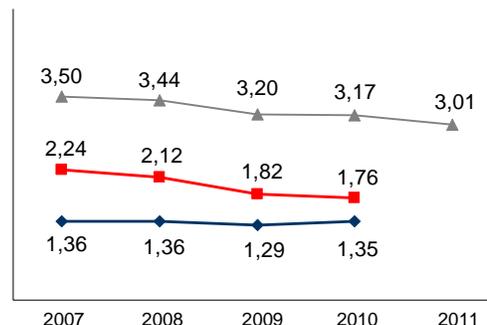
Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.

Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui acceptent que les blessures subies au travail sont inévitables sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Taux de blessures

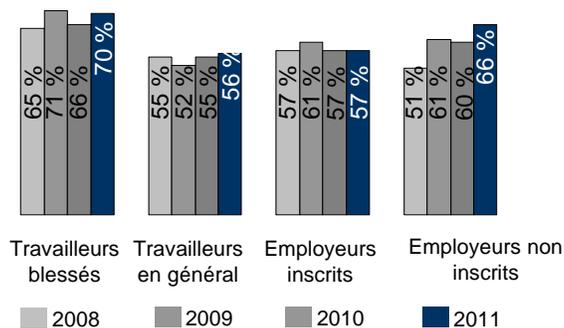
(Blessures pour chaque 100 ETP)



- ▲ Toutes les blessures pour chaque 100 ETP (Cible pour 2012 : < 3,28^{1, 10}) (Cible pour 2011 : < 3,37^{1, 10})
- Blessures avec interruption de travail au Canada¹²
- ◆ Blessures avec interruption de travail au N.-B. (Cible < Canada)¹²

Les accidents du travail et les blessures subies au travail sont inévitables^{1*}

(Pourcentage d'accord)



*La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

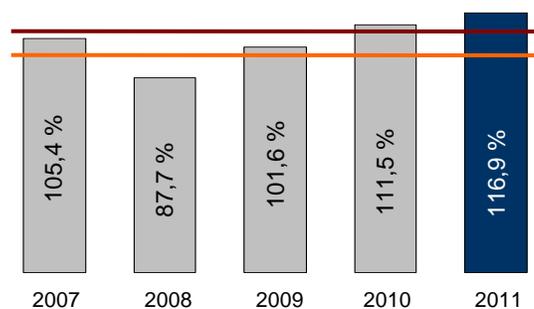
L'équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

Cible annuelle

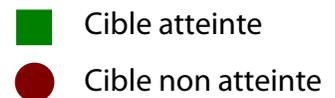
Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Pourcentage de capitalisation¹



- Pourcentage de capitalisation
- Niveau de capitalisation cible (110 %)
- Capitalisation exigée par la loi (100 %)

Buts stratégiques



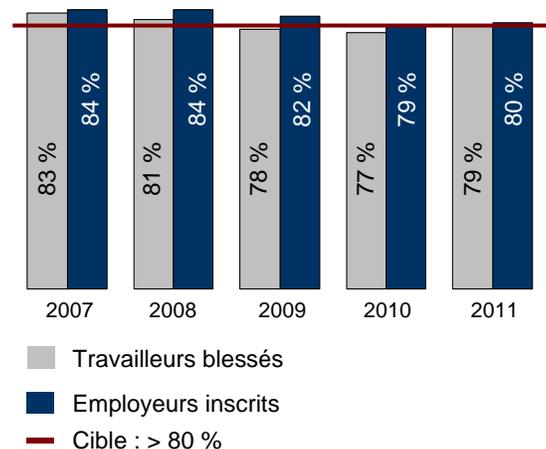
Le service

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Cible annuelle

● Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

Satisfaction des clients¹



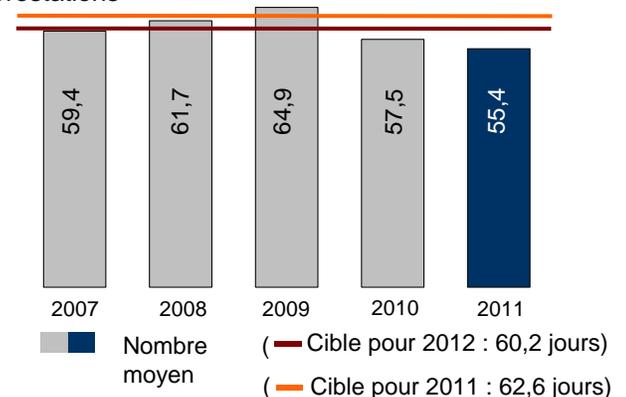
La reprise du travail

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

Cible annuelle

■ Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{1, 10}



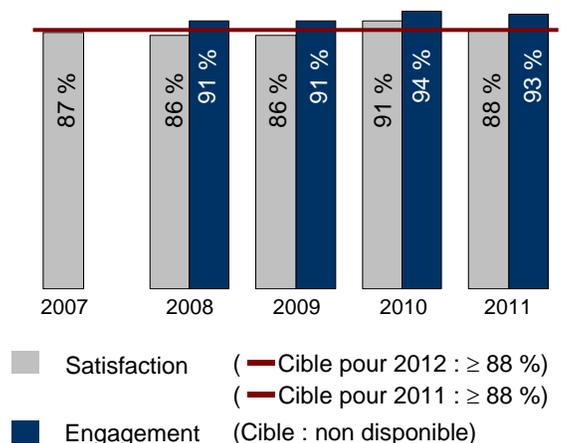
La satisfaction et l'engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

Cible annuelle

■ Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

Pourcentage d'employés satisfaits et engagés¹



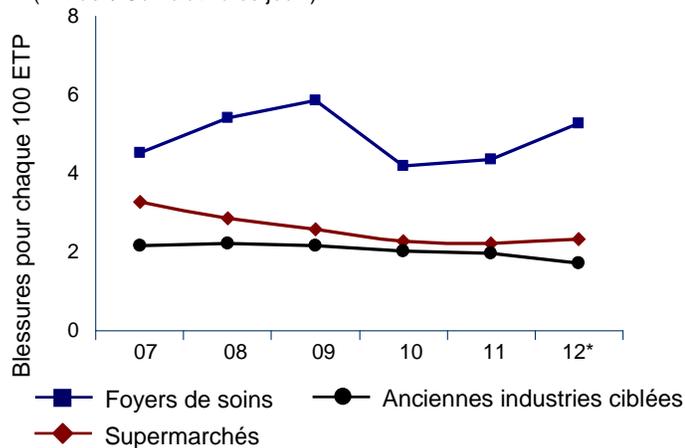
*La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

La sécurité

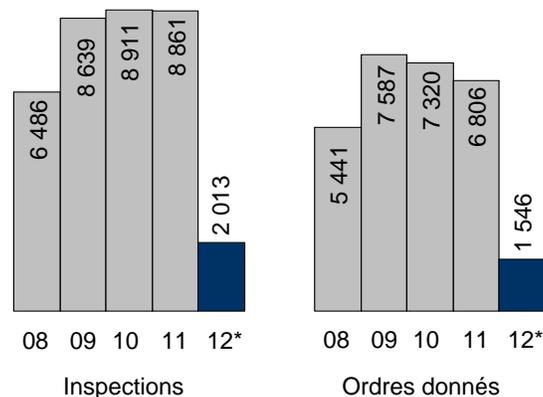
Taux de blessures avec interruption de travail des industries ciblées^{2, 10, 11}

(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Conformité à la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail^{2, 10}

(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

- À la fin de mars 2012, le taux de blessures de la province s'élève à 3,24 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la cible de 3,28 pour 2012. Tout comme pour les exercices précédents, on s'attend à ce que ce chiffre diminue à mesure que les données arrivent à échéance.

Industries à risque élevé

- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - le taux de blessures avec interruption de travail par 100 ETP des industries ciblées actuelles est inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans pour les supermarchés (2,32 comparativement à la moyenne de cinq ans de 2,64) et plus élevé pour les foyers de soins (5,28 par rapport à la moyenne de cinq ans de 4,86);
 - le taux de blessures avec interruption de travail des anciennes industries ciblées se chiffre à 1,71 blessure par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 2,11.

Intervention au niveau des entreprises

- Travail sécuritaire NB concentre son attention sur certaines entreprises en fonction de leur nombre de blessures ainsi que celui du groupe d'industries. Cette attention accrue favorise la création d'une infrastructure de santé et de sécurité durable chez ces entreprises ciblées. Au mois de mars 2012, le taux global de blessures de ces industries se chiffre à 4,01 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 7,37.

Culture de travail sécuritaire

- Travail sécuritaire NB a déterminé des risques liés à l'effondrement de fermes de toiture au Nouveau-Brunswick et a préparé un dépliant pour renseigner les employeurs, les entrepreneurs et les travailleurs au sujet de pratiques de travail sécuritaires. Vous pouvez vous procurer le dépliant en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

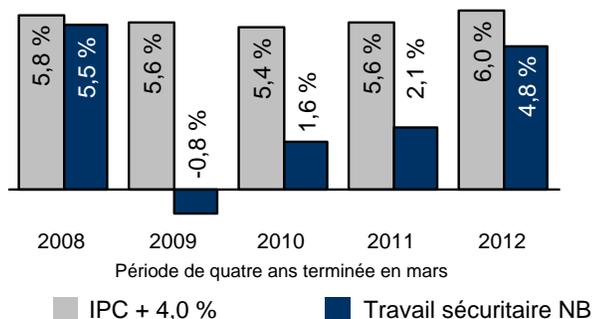


Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

L'équilibre

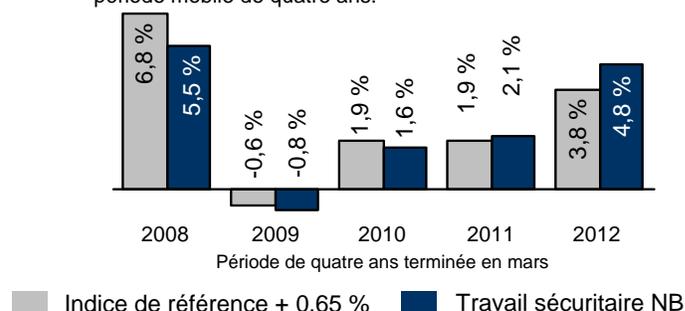
Objectif de rendement n° 1⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 % sur une moyenne mobile de quatre ans.



Objectif de rendement n° 2⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65¹³ sur une période mobile de quatre ans.



Gestion des placements et financière rigoureuse

- Le revenu tiré des cotisations pour le premier trimestre de 2012 a été près du montant prévu au budget et 5,2 millions de dollars de moins que l'exercice dernier. Cette diminution était surtout attribuable à la baisse du taux de cotisation, qui est passé de 2,00 \$ en 2011 à 1,70 \$ en 2012. Le revenu des placements pour la même période a été 34,7 millions de dollars de plus que prévu. Le total des dépenses pour le premier trimestre de 2012 était inférieur de 1,2 million de dollars au montant prévu au budget. Les frais engagés au titre des réclamations étaient près du montant prévu au budget et 2,6 millions de dollars de moins que l'exercice dernier. Cette diminution était surtout attribuable à la tendance à la baisse du nombre d'accidents et de la durée des réclamations. Les frais d'administration et du Tribunal d'appel ainsi que les obligations prévues par la loi étaient inférieurs de 1,3 million de dollars au montant prévu au budget et 0,2 million de dollars de plus que l'exercice précédent. Ces résultats ont donné lieu à un excédent net de 39,6 millions de dollars pour la période comparativement à un excédent net prévu de 3,5 millions de dollars.
- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de 5,07 % au premier trimestre de 2012 et de 4,68 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. La plupart des marchés des actions internationales ont connu un rendement positif solide au premier trimestre à mesure que les inquiétudes au sujet de la cessation des paiements sur la dette souveraine par l'Europe se sont apaisées et que l'économie a montré des signes d'amélioration.

Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 12 et 13.

Les actions canadiennes ont affiché un rendement de 4,4 % pour le trimestre. Les actions américaines ont produit un rendement de 10,5 % (CAD). La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir un niveau de pleine capitalisation et une discipline quant aux placements lors de conditions volatiles des marchés.

- Une récente décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick [J.D. Irving, Limited (scierie de Sussex) c. Wayne Douthwright et Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, 2012, CANB 35-68-11-CA] aura probablement une incidence importante sur la situation financière de Travail sécuritaire NB. On évalue actuellement les conséquences de cette décision, mais les effets ne sont pas encore quantifiables.

Surveillance, vérification et évaluation

- Travail sécuritaire NB a présenté au gouvernement le *Rapport annuel 2011* et le *Rapport annuel de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers 2011*. Travail sécuritaire NB voit à l'application de cette *Loi* pour le gouvernement. Vous pouvez vous procurer ces rapports à partir du site www.travailsecuritairenb.ca.

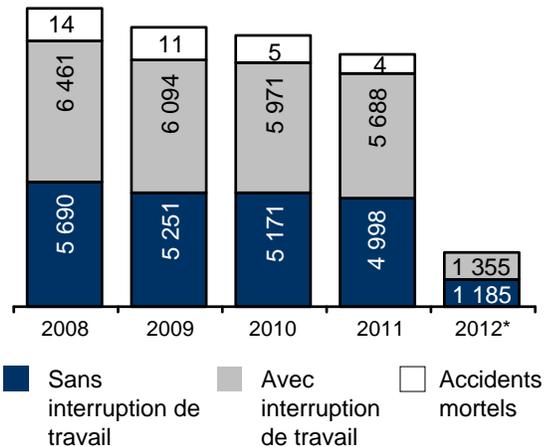
Gouvernance

- Deux nouveaux membres ont été nommés pour siéger au conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Ils sont :
 - Euclide Haché, pour représenter les travailleurs;
 - Mel Vincent, pour représenter les employeurs.
- Le conseil a nommé Gerard Adams comme nouveau président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB.

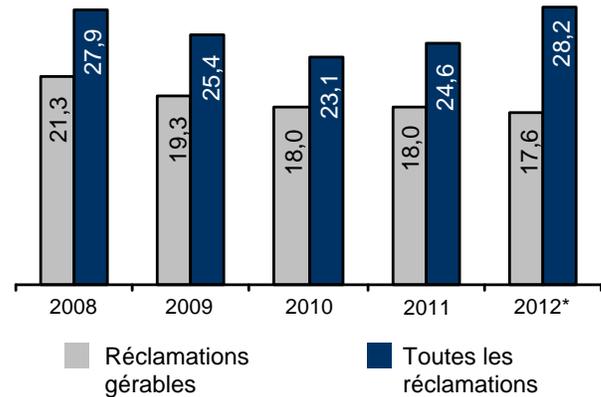
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

Le service

Réclamations acceptées selon la catégorie ^{2, 6, 7}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Jours écoulés avant le premier chèque de prestations^{2, 5}
Jours à partir de la date de l'incapacité
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Volume de réclamations

- À ce jour, le volume de réclamations a diminué par rapport au même trimestre de 2011; le nombre de réclamations acceptées a diminué de 5,3 %; le nombre de réclamations sans interruption de travail a diminué de 0,9%; et le nombre de réclamations avec interruption de travail a diminué de 8,7 %.

Aider les clients à naviguer dans le système

- Le Tribunal d'appel a reçu 190 demandes d'appel, soit une augmentation de 21 % par rapport au même trimestre de 2011. Il a également résolu 205 appels, soit une augmentation de 13,3 % par rapport au même trimestre de 2011.
- Travail sécuritaire NB a mis à jour son dépliant sur le programme de paiement direct des médicaments sur ordonnance. Selon le programme, il paie les médicaments sur ordonnance approuvés des travailleurs blessés directement à la pharmacie. Le dépliant explique le processus, les responsabilités et les rôles des travailleurs blessés, de la pharmacie et de Travail sécuritaire NB.



Jours écoulés avant le premier chèque

- Le nombre de jours écoulés avant le premier chèque a été stable pour les réclamations gérables, diminuant de 0,5 jour (-2,8 %) comparativement au premier trimestre de 2011. Le nombre de jours écoulés avant le premier chèque pour toutes les réclamations a augmenté de 3,8 jours (15,6 %) comparativement au premier trimestre de 2011.

Prestation de services rentable

- Travail sécuritaire NB offre aux employeurs l'option de s'inscrire en vue de déclarer leurs accidents en ligne (*Formulaire 67*). On a récemment amélioré le système afin d'offrir aux employeurs la capacité d'extraire des données directement du système des ressources humaines de leur entreprise et de les importer dans le *Formulaire 67* électronique. Cette amélioration permet d'éviter l'entrée de données en double.

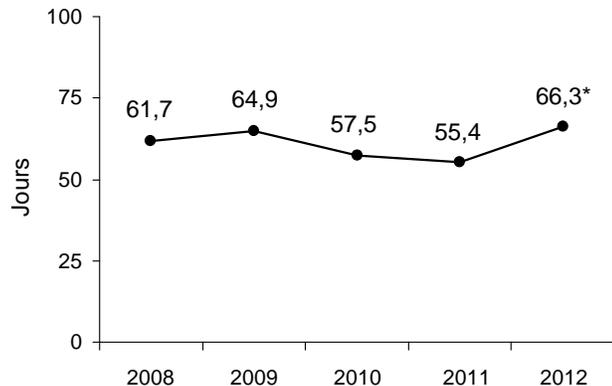
Mesurer et évaluer la satisfaction des clients

- Le conseil d'administration a reçu les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle de 2011. La satisfaction générale des travailleurs blessés se chiffrait à 79 % et celle des employeurs inscrits, à 80 %. Vous pouvez consulter le sondage à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

La reprise du travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



● Clients ayant un but quant à la reprise du travail

Cible annuelle à ce jour

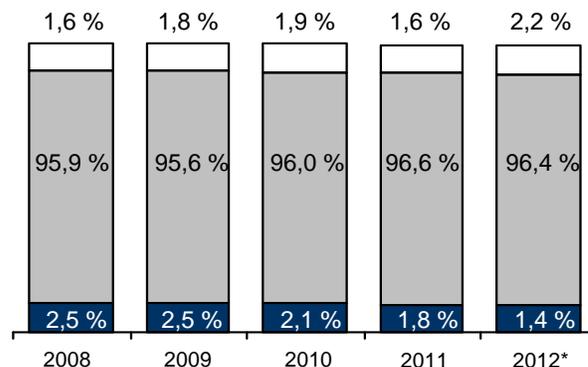
- Au mois de mars 2012, le nombre de jours pendant lesquels les clients ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations est supérieur de 6,1 jours à la cible de 2012, soit 60,2 jours.

Gestion médicale de cas

- Travail sécuritaire NB a lancé un portail à l'intention des cliniques de physiothérapie. Le portail complet offre :
 - une fonctionnalité aux physiothérapeutes pour présenter leurs factures et leurs rapports;
 - un système de gestion d'autorisation de services et de matériel aux employés de Travail sécuritaire NB.

Le portail permet aux cliniques de physiothérapie de la province de faire approuver les services, de soumettre leurs factures et d'être payées par le biais du système, ce qui réduit le nombre de factures sur papier.

Réclamations avec interruption de travail réglées^{2, 10}
But quant à la reprise du travail et prestations complètes d'invalidité à long terme
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



■ Prestations complètes

■ Repris le travail / Même situation d'emploi qu'avant l'accident

□ N'ont pas repris le travail d'invalidité à long terme

Meilleures pratiques en matière de gestion de la reprise du travail

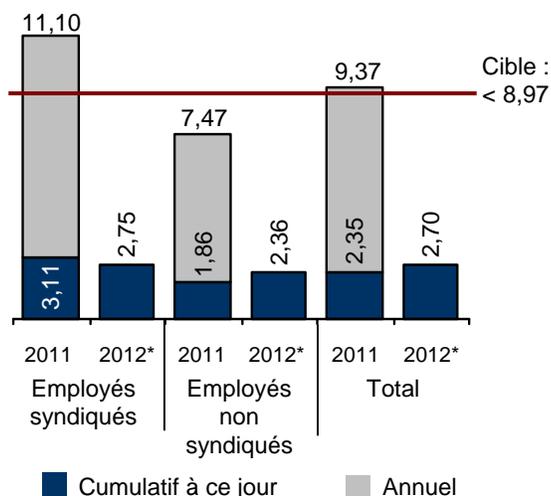
- Travail sécuritaire NB a mis en œuvre un projet pilote d'une durée d'une année donnant aux employeurs un accès direct à des traitements de physiothérapie pour les travailleurs atteints d'une blessure des tissus mous. Le projet est centré dans la Région du Sud-est, et comprend cinq plus grands employeurs et sept physiothérapeutes. En facilitant un accès plus rapide aux évaluations en physiothérapie et aux traitements, on prévoit des améliorations aux niveaux de la durée des réclamations et de la reprise du travail rapide et en toute sécurité.
- Pour améliorer davantage la reprise du travail, Travail sécuritaire NB fait appel à des fournisseurs de services en matière de recherche d'emploi pour aider les travailleurs blessés à trouver un autre emploi. Une vérification des fournisseurs afin d'évaluer les normes de service a indiqué une bonne conformité en ce qui a trait à :
 - des réunions de planification initiales dans un délai raisonnable;
 - des rapports périodiques sur les progrès des clients;
 - des réunions périodiques avec le client.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

La satisfaction et l'engagement des employés

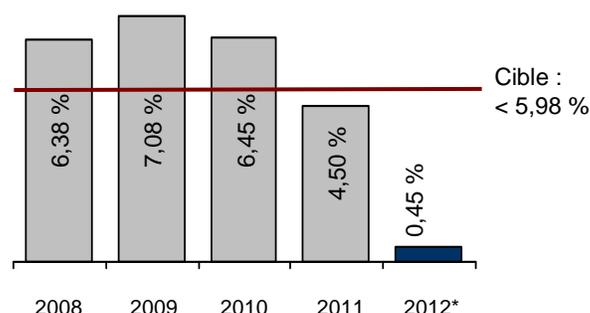
Jours d'absence^{3, 8}

Annuel / Cumulatif à ce jour



Roulement du personnel^{3, 9}

Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Santé, sécurité et mieux-être

- Une réclamation sans interruption de travail d'un employé de Travail sécuritaire NB a été acceptée en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. Elle représente des coûts minimes à ce jour.
- Parmi les activités organisées dans le cadre du plan de santé et de sécurité au premier trimestre, on retrouve :
 - l'examen des règles générales de santé et de sécurité, qui a démontré qu'elles sont adéquates et n'ont pas besoin d'être modifiées;
 - l'examen annuel et la mise à jour des plans des mesures d'urgence pour tous les bureaux de Travail sécuritaire NB;
 - l'élaboration d'une procédure de confinement pour le bureau principal de Travail sécuritaire NB, que le comité mixte d'hygiène et de sécurité a examinée et approuvée;
 - la vérification du processus d'accès avec carte de sécurité, qui a entraîné la mise à jour du système de suivi des cartes.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au premier trimestre, huit postes ont fait l'objet d'un concours, dont deux étaient des postes permanents. Un de ces postes a donné lieu à une promotion interne.
- Dans le cadre d'activités de perfectionnement professionnel, des employés ont participé à des présentations et à des ateliers portant sur :
 - l'amélioration de la conduite automobile (formation avancée);
 - l'orientation des employés;
 - le programme Sécurité en premier à l'intention des étudiants d'été.

Salaires et avantages sociaux

- Travail sécuritaire NB a eu des rencontres avec la Direction des pensions du gouvernement du Nouveau-Brunswick, d'autres corporations de la Couronne et Croix Bleue Medavie pour discuter de changements futurs aux régimes d'assurance pour les personnes retraitées.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts.

Mises en garde de la direction

Une récente décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick [J.D. Irving, Limited (scierie de Sussex) c. Wayne Douthwright et Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, 2012, CANB 35-68-11-CA] aura probablement une incidence importante sur la situation financière de Travail sécuritaire NB. On évalue actuellement les conséquences de cette décision, mais les effets ne sont pas encore quantifiables.

	Niveau	Stratégie
Risques liés au mandat unique		
Équilibre des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Prudence nécessaire	Réduire
Équilibre des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation	Prudence nécessaire	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Inacceptable	Réduire
Planification de la relève des membres du conseil	Prudence nécessaire	Réduire
Décisions du Tribunal d'appel qui ne sont pas conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Acceptable	Réduire
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Prudence nécessaire	Réduire
Niveau de capitalisation	Prudence nécessaire	Accepter
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
Plus grand nombre de blessures dans les industries ciblées	Prudence nécessaire	Réduire
Risques opérationnels		
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Protéger l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Risques externes		
Effet de la culture, de la langue et du niveau d'alphabétisation	Acceptable	Réduire
Augmentation des blessures liées à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs	Acceptable	Accepter
Nouvelles industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter

Priorités législatives et en matière de politiques

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

Priorités de 2011-2012 approuvées au premier trimestre de 2012	Date d'achèvement
Politique n° 21-400 – Réadaptation	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 29-501 – Fournisseurs d'aide médicale	Le 26 janvier 2012
Politique n° 21-402 – Modifications apportées au véhicule	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 49-200 – Distribution des transcriptions et des enregistrements des audiences devant le Tribunal d'appel	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 49-310 – Distribution des décisions du Tribunal d'appel	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 29-555 – Subvention destinée à la qualité de vie	Le 16 février 2012
Politique n° 34-200 – Objectifs de placement	Le 12 mars 2012
Priorités de 2012-2013 établies en avril 2012	Date d'achèvement
Gouvernance et administration	
Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB (examen annuel)	
Politique n° 41-004 – Gouvernance – Élaboration et évaluation des politiques	
Politique n° 41-007 – Protection de la vie privée et sécurité des données	
Politique n° 33-000 – Ressources humaines	
Politique n° 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements	
Politique n° 37-100 – Stratégie financière à long terme	
UNE NOUVEAUTÉ – Politique n° 41-012 – Gouvernance – Équilibrage des décisions	
Évaluation et engagement	
UNE NOUVEAUTÉ – Affectation de ressources à l'élaboration d'un nouvel outil pour le sondage sur la satisfaction de la clientèle	
Aide médicale et appareils de réadaptation	
Politique n° 21-403 – Modifications apportées au domicile	
Politique n° 25-003 – Soins à domicile et indépendance	
Politique n° 25-007 – Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation	
Barème des frais n° 29-510 – Lunettes prescrites	
Barème des frais n° 29-550 – Allocations pour soins personnels	
Barème des frais n° 29-551 – Prothèses auditives et piles	
Politique n° 25-010 – Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation	
Admissibilité et prestations	
Politique n° 21-211 – Période d'attente de trois jours	
Politique n° 21-215 – Suppléments à l'indemnité	
Politique n° 21-208 – Travailleurs âgés de moins de 21 ans (modification législative en ce qui a trait aux stagiaires)	
Politique n° 21-112 – Critères d'admissibilité – Perte d'audition	

Services aux employeurs	Date d'achèvement
Politique n° 21-300 – Attribution des coûts de réclamation	
Politique n° 23-100 – Inscription des employeurs	
Politique n° 23-200 – Salaires assurables	
Politique n° 23-300 – Classification des employeurs	
Politique n° 23-305 – Administration des activités à l'extérieur de la province	
Politique n° 23-400 – Vérification des comptes d'employeurs	
Politique n° 23-500 – Paiement de la cotisation des employeurs	
Politique n° 23-600 – Établissement des taux de cotisation de base	
Politique n° 23-605 – Système d'évaluation de l'expérience	
Politique n° 23-607 – Transfert / Partage de l'expérience des coûts des réclamations	
Politique n° 23-703 – Cotisation fondée sur une sous-estimation ou une sous-déclaration des salaires	
Politique n° 23-704 – Late Filing Penalty	
Barème des frais n° 29-301 – Cotisation des volontaires	

Priorités législatives

Décisions du Tribunal d'appel en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*

Modifications à l'allocation de décès

Approbation de règlements par le conseil d'administration

Dispositions générales en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*

Comité technique pour représenter l'industrie de la construction

Hygiène du travail / Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Règlements régissant les opérations forestières

Traitement du gaz naturel liquéfié

UNE NOUVEAUTÉ – Usage des aiguilles sécuritaires

UNE NOUVEAUTÉ – Violence en milieu de travail

Diminution physique permanente

Pénalités, amendes et déclaration d'accidents en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Résultats d'exploitation (non vérifiés)

Période de trois mois terminée le 31 mars 2012

	Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Revenu			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	44 103 \$	44 315 \$	49 551 \$
Placements	18 133	52 824	29 970
Province du Nouveau-Brunswick	–	–	100
	62 236 \$	97 139 \$	79 621 \$
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	47 087	47 256	49 843
Administration	10 809	9 561	9 388
Tribunal d'appel	480	412	395
Obligations prévues par la loi	344	329	329
	58 720 \$	57 558 \$	59 955 \$
Excédent net	3 516 \$	39 581 \$	19 666 \$

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux conventions et pratiques comptables précisées dans les notes afférentes aux états financiers présentés dans le *Rapport annuel 2011* de Travail sécuritaire NB.

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de trois mois terminée le 31 mars 2012

	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	55 879 \$	64 817 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	6 954	6 223
Intérêts et dividendes	6 583	6 078
Province du Nouveau-Brunswick	400	400
	<u>69 416</u>	<u>77 518</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	33 230	33 097
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	11 694	11 356
	<u>44 924</u>	<u>44 453</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	24 492	33 065
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	68 930	121 823
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	73 729	123 493
Acquisition d'immobilisations	213	334
	<u>73 942</u>	<u>123 827</u>
(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	(5 012)	(2 004)
Augmentation des espèces pendant l'exercice	19 480	31 061
Espèces et placements à court terme, début de la période	21 774	28 374
Espèces et placements à court terme, fin de la période	41 254 \$	59 435 \$

Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le document intitulé *Résultats de fin d'exercice 2011*.
2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 31 mars 2012.
3. Source : Service des ressources humaines, 31 mars 2012.
4. Source : Division des services généraux, 31 mars 2012.
5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
7. Tous les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail* en 2012, selon l'année de l'accident.
8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
9. Roulement du personnel = postes actifs / (postes actifs + postes annulés) par année.
10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.
13. Avant le 31 mars 2012, l'objectif de rendement n° 1 était l'indice des prix à la consommation (IPC) + 3,8 % et l'objectif de rendement n° 2 était le portefeuille de référence + 0,75 %. Ces changements sont attribuables à une mise à jour de la Politique n° 34-200 – Objectifs de placement.

Coordonnées

1 800 222-9775
www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9